

TUNISO EMIRATIE SICAV

TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 118 914 213 DT et un résultat de la période de 2 131 927 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 84,71% de l'actif total au 31 Décembre 2024 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 15,29 % de l'actif total au 31 Décembre 2024. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- L'encours des opérations de pension livrée portant sur des titres d'emprunt de l'Etat représente à la date de 31 Décembre 2024 9.41 % de l'actif, se situant dans la norme du seuil de 10% fixé par le décret n°2012-3415 du 31 décembre 2012 portant l'application des dispositions des OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31/01/2025
Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	100 718 773	117 218 139
Obligations et valeurs assimilées		100 718 773	114 137 026
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	3 081 113
Placements monétaires et disponibilités		18 183 574	4 375 867
Placements monétaires	5	17 175 103	4 275 831
Disponibilités		1 008 471	100 036
Créances d'exploitation	6	11 866	13 144
TOTAL ACTIF		118 914 213	121 607 150
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	131 629	274 750
Autres créditeurs divers	8	73 308	64 076
TOTAL PASSIF		204 936	338 826
ACTIF NET			
Capital	9	110 703 855	113 300 642
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		659	1 027
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 004 763	7 966 655
ACTIF NET		118 709 276	121 268 324
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		118 914 213	121 607 150

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	1 802 339	7 768 394	2 125 670	9 216 305
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 802 339	7 685 774	2 125 670	9 142 224
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	82 619	0	74 081
Revenus des placements monétaires	11	448 412	928 241	149 406	965 171
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 250 751	8 696 635	2 275 076	10 181 476
Charges de gestion des placements	12	(123 371)	(484 404)	(130 041)	(578 929)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 127 380	8 212 231	2 145 036	9 602 547
Autres charges	13	(36 721)	(217 344)	(55 621)	(250 428)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 090 659	7 994 887	2 089 415	9 352 119
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 302)	9 876	(445 237)	(1 385 465)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 085 357	8 004 763	1 644 178	7 966 655
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 302	(9 876)	445 237	1 385 465
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(213 856)	(162 171)	9 847	(158 139)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		255 124	296 297	39 450	111 910
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 131 927	8 129 013	2 138 712	9 305 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 131 927	8 129 013	2 138 712	9 305 890
Résultat d'exploitation	2 090 659	7 994 887	2 089 415	9 352 119
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(213 856)	(162 171)	9 847	(158 139)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	255 124	296 297	39 450	111 910
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	(1 797 228)	0	(3 095 576)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	645 532	(8 890 832)	(7 016 823)	(52 043 014)
Souscriptions				
- Capital	15 442 913	129 754 538	15 010 039	168 477 722
- Régularisation des sommes non distribuables	16 972	103 964	(5 800)	(85 506)
- Régularisation des sommes distribuables	974 852	5 313 498	927 076	7 427 747
Rachats				
- Capital	(14 792 038)	(132 489 665)	(21 583 338)	(211 712 545)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 017)	(99 750)	7 573	106 619
- Régularisation des sommes distribuables	(980 150)	(11 473 418)	(1 372 372)	(16 257 051)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 777 458	(2 559 047)	(4 878 110)	(45 832 700)
ACTIF NET				
En début de période	115 931 818	121 268 324	126 146 434	167 101 023
En fin de période	118 709 276	118 709 276	121 268 324	121 268 324
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	1 090 576	1 124 172	1 189 378	1 553 054
En fin de période	1 097 034	1 097 034	1 124 172	1 124 172
VALEUR LIQUIDATIVE	108,209	108,209	107,873	107,873
TAUX DE RENDEMENT	1,79%	6,88%	1,71%	6,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à **100 718 773 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			96 741 333	100 718 773	84,84%	3 977 440
	Obligations			92 192 390	96 027 895	80,89%	3 835 505
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	33 100	33 889	0,03%	789
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	13 240	13 556	0,01%	316
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	800 000	852 123	0,72%	52 123
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	4 000 000	4 266 282	3,59%	266 282
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 400 000	1 481 383	1,25%	81 383
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	2 400 000	2 538 219	2,14%	138 219
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	600 000	629 188	0,53%	29 188
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 200 000	1 258 376	1,06%	58 376
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	333 000	342 732	0,29%	9 732
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	100 000	105 315	0,09%	5 315
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	1 100 000	1 119 121	0,94%	19 121
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	600 000	644 569	0,54%	44 569
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 659	1,81%	151 659
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 629	3,43%	68 629
TN0PIDORGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 600 000	1 623 615	1,37%	23 615
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 600 000	1 628 260	1,37%	28 260
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 106 267	1,77%	106 267
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 208 817	3,55%	208 817
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	600 000	608 155	0,51%	8 155
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	300 000	326 921	0,28%	26 921
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	66 200	70 138	0,06%	3 938
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	150 000	155 946	0,13%	5 946
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	500 000	501 608	0,42%	1 608
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	150 000	150 932	0,13%	932
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	200 000	212 298	0,18%	12 298
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	120 000	129 381	0,11%	9 381
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	1 000 000	1 011 384	0,85%	11 384
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	400 000	404 554	0,34%	4 554
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	1 200 000	1 291 315	1,09%	91 315
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 181 716	2,68%	181 716
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02		15 000	93 750	97 986	0,08%	4 236
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	19 860	20 515	0,02%	655
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	13 240	13 677	0,01%	437
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 343 344	4,50%	343 344
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	300 000	317 637	0,27%	17 637
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	200 000	208 591	0,18%	8 591
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	800 000	844 391	0,71%	44 391
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05		10 000	200 000	211 085	0,18%	11 085
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	200 000	211 085	0,18%	11 085
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	600 000	645 436	0,54%	45 436
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	400 000	405 585	0,34%	5 585
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	600 000	633 834	0,53%	33 834
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	1 200 000	1 218 937	1,03%	18 937
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	750 000	766 156	0,65%	16 156
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	178 093	0,15%	3 093
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	178 093	0,15%	3 093
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	17,45%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	12,22%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 067 542	2,58%	67 542
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	7 000 000	7 290 157	6,14%	290 157
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	1 000 000	1 041 451	0,88%	41 451
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 005 670	0,85%	5 670
	Bons du trésor assimilables			4 548 943	4 690 878	3,95%	141 935
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	494 514	514 950	0,43%	20 436
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 292 920	1 307 101	1,10%	14 181
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 761 510	2 868 827	2,42%	107 317
	TOTAL			96 741 333	100 718 773	84,84%	3 977 440
	Pourcentage par rapport à l'actif					84,70%	

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2024, à **167 543 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : **17 175 103 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		5 987 767	5 990 629	5,05%	2 862
TNY2581O9RA	CD_BNA_1 000_8.99%_10/01/25		998 007	998 206	0,84%	199
TNCUOF5CRSI5	CD_TSB_4 500_9.24%_09/01/25_10J		4 490 784	4 492 627	3,78%	1 843
TNJP2QR8OXV4	CD_TSB_500_9.24%_03/01/2025		498 976	499 795	0,42%	819
	Créances sur opérations de pensions livrées*		11 006 077	11 184 474	9,42%	178 397
TNUWXR58DVH5	PL_BTL_9.35_1500_02/01/25_93J	(1)	1 501 572	1 537 451	1,30%	35 879
TNX0K9990B08	PL_BTL_9.4_1800_31/01/25_102J	(2)	1 806 886	1 840 856	1,55%	33 969
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1000_25/04/25_164J	(3)	999 628	1 012 803	0,85%	13 176
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1200_08/05/25_176J	(4)	1 199 292	1 214 783	1,02%	15 491
TN0008000762	PL_TSB_9.49_1200_21/05/25_184J	(5)	1 199 908	1 213 826	1,02%	13 918
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1300_10/04/25_156J	(6)	1 299 440	1 318 965	1,11%	19 525
TN0008000721	PL_TSB_8.99_3000_29/01/2025_90J	(7)	2 999 352	3 045 790	2,57%	46 438
	Total		16 993 844	17 175 103	14,47%	181 258
	Pourcentage par rapport à l'actif				14,44%	

1) Il est à noter que l'Emprunt national (EN 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 14 200 titres pour un montant de 1 501 572 dinars au profit de la BTL opérée en date du 01/10/2024 pour une durée de 93 jours avec un taux de 9,35%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EN 2024 T2 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 17 400 titres pour un montant de 1 806 886 dinars au profit de la BTL opérée en date du 21/10/2024 pour une durée de 102 jours avec un taux de 9,40%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 018 titres pour un montant de 999 628 dinars au profit de la TSB opérée en date du 12/11/2024 pour une durée de 164 jours avec un taux de 9,49%.

4) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 221 titres pour un montant de 1 199 292 dinars au profit de la BTL opérée en date du 13/11/2024 pour une durée de 176 jours avec un taux de 9,49%.

5) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 18/11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 309 titres pour un montant de 1 199 908 dinars au profit de la TSB opérée en date du 05/11/2024 pour une durée de 156 jours avec un taux de 9,49%.

6) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 326 titres pour un montant de 1 299 440 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/08/2024 pour une durée de 91 jours avec un taux de 9,28%.

7) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7.2% 11/02/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2992 titres pour un montant de 2 999 352 dinars au profit de la TSB opérée en date du 31/10/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,99%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de **106 709 402 DT** soit **89,74 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	4 690 878	0	0	4 690 878	3,94%
AB	9 185 451 (1)	0	0	0	9 185 451	7,72%
ABC	1 887 564	0	0	0	1 887 564	1,59%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	342 732	0	0	0	342 732	0,29%
ATL	8 089 293	0	0	0	8 089 293	6,80%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	3 251 875	0	0	0	3 251 875	2,73%
BIAT	6 315 084	0	0	0	6 315 084	5,31%
BNA	0	0	0	998 206	998 206	0,84%
BTE	935 076	0	0	0	935 076	0,79%
BTK	727 691	0	0	0	727 691	0,61%
CIL	150 932	0	0	0	150 932	0,13%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	6 230 649	0	0	0	6 230 649	5,24%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 475 522	0	0	0	5 475 522	4,60%
TSB	0	0	0	4 992 422	4 992 422	4,20%
TL	4 696 581	0	0	0	4 696 581	3,95%
UIB	1 122 342	0	0	0	1 122 342	0,94%
EMP NAT	47 617 102	0	0	0	47 617 102	40,04%
Total	96 027 895	4 690 878	0	5 990 629	106 709 402	89,74%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2024 égale à **11 866 DT**, contre **13 144 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	11 866	13 144
Retenues à la source / B.T.A	0	0
Total	11 866	13 144

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **131 629 DT**, contre **274 750 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du dépositaire	11 030	11 000
Rémunération du distributeur	120 598	263 750
Total	131 629	274 750

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **73 308 DT**, contre **64 076 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	12 909	4 814
Redevances du CMF	11 078	10 658
Rémunération du PDG	0	2 030
Rémunération du personnel	0	5 785
Loyer	1 909	1 905
Etat, taxes et versements assimilés	13 352	-230
Contribution conjoncturelle	0	0
Publications et frais divers	6 444	8 035
Jetons de présence à payer	9 479	20 000
Dividendes à payer	21 270	5 393
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 133	-3 151
Autres créditeurs (publicité)	0	8 837
Sommes à régler	0	0
Total	73 308	64 076

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2024, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2024
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	129 754 538
Nombre de titres émis	1 287 428
Nombre d'actionnaires nouveaux	50
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-132 489 665
Nombre de titres rachetés	-1 314 566
Nombre d'actionnaires sortants	-108
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-162 171
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 297
Régularisation des sommes non distribuables	4 214
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	110 703 855
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2024 au 31/12/2024 à **7 768 394 DT** contre **9 216 305 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	1 727 584	7 423 685	2 042 751	8 615 125
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	74 756	262 090	82 919	527 099
<u>Revenus des titres OPCVM</u>				
- Dividendes	0	82 619	0	74 081
TOTAL	1 802 339	7 768 394	2 125 670	9 216 305

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **928 241 DT** contre **965 171 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des billets de trésorerie	0	19 413	74 418	296 365
Intérêts des comptes à terme	0	0	10 471	221 320
Intérêts des certificats de dépôt	2 862	2 862	-	287 544
Intérêts des dépôts à vue	11 813	64 064	14 599	99 553
Revenus des opérations de prises en pension	433 737	841 902	49 918	60 389
TOTAL	448 412	928 241	149 406	965 171

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **484 404 DT** contre **578 929 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du dépositaire	2 773	11 030	2 773	11 000
Rémunération du distributeur	120 598	473 374	127 268	567 929
TOTAL	123 371	484 404	130 041	578 929

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **217 344 DT** contre **250 428 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	5 800	33 200	19 403	35 233
Redevances du CMF	30 149	118 341	31 816	141 979

Rémunération du PDG	502	9 236	2 743	11 667
Rémunération du personnel	-1 995	8 411	2 213	13 785
Etat, taxes et versements assimilés	5 870	19 250	7 041	15 480
Loyer	378	1 504	378	1 500
Contribution sociale de solidarité	1 871	3 131	0	0
Publications et frais divers	2 937	7 537	-1 687	7 454
Jetons de présence	-5 495	9 479	655	10 563
Maintenance logiciel BFI	1 800	7 160	1 785	7 081
Divers publicité (compagne)	-5 096	0	-7 553	6 719
Autres services extérieurs	0	0	0	67
Autres	0	96	-1 173	-1 099
TOTAL	36 721	217 344	55 621	250 428

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.